Année 1954. — N° 2. Le Numéro : 15 francs. 26 Janvier 1954.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE

ABONNEMENTS : METROPOLE ET FRANCE D'OUTRE-MER : 250 fr.; ETRANGER : 450 fr.
(*Compte chèque postal :* 9063.13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations | DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7° | POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

SESSION DE 1953

Séances des 22 et 23 décembre 1953 (1)

SOMMAIRE

Conjoncture économique au deuxième semestre 1953.
Deuxième avis (2).
(Modalités d'une expansion économique.)

CONJONCTURE ÉCONOMIQUE AU DEUXIÈME SEMESTRE 1953

II. — MODALITES D'UNE EXPANSION ECONOMIQUE (3)

1° Rapport présenté, au nom du Conseil économique, par M. André Malterre.

Le Conseil économique a adopté à l'unanimité, le 9 décembre 1953, sur le rapport de M. Jacques Dumontier, un premier avis portant sur l'état de la conjoncture économique à la fin du second semestre de 1953.

Mais la loi donne au Conseil une seconde mission : faire rapport sur « les mesures susceptibles d'élever le niveau de la production, de la consommation et de l'exportation ».

Ceci revient à traiter, non du problème de l'expansion pris dans une acception générale, mais d'une expansion liée directement au cadre actuel de la conjoncture économique. Il s'agit bien de fixer un programme, de choisir les mesures d'application, et de déterminer leur échelonnement dans le temps.

Tels sont les objectifs que le présent rapport se propose d'analyser, en présentant au Conseil économique le second projet d'avis pris en considération au cours de sa séance du 10 décembre 1953. Il ne s'agira encore que d'un cadre, que le Conseil pourra préciser et étendre dans ses prochains rapports, selon l'évolution prochaine de la conjoncture économique.

I. — Caractères dominants de la conjoncture.

Le rapport de M. J. Dumontier, qui a introduit l'avis adopté à l'unanimité par le Conseil économique, le 9 décembre dernier, sur l'état de la conjoncture, a présenté un tableau complet et apprécié de l'évolution constatée au cours du second semestre 1953.

Nous retiendrons ici, dans le cadre limité des objectifs précisés ci-dessus, quatre aspects dominants de cette conjoncture :

Le déséquilibre des finances publiques;

Le déséquilibre des échanges extérieurs provenant du déficit de la balance commerciale, non compensé par les exportations invisibles;

La *stagnation de l'économie*, cause d'un large malaise social;

Enfin, le fait nouveau fondamental que constitue le progrès notable de la production agricole.

***

1. Le déséquilibre des finances publiques.

L'expression « Finances publiques » est prise ici en son sens le plus large, qui déborde le cadre du seul budget. Dans le rapport présenté au nom du Conseil, sur l'état de la conjonc-

(1) Les délibérations du Conseil économique sur cette question figurent au *Bulletin du Conseil économique* n° 34 du 23 décembre 1953 et n° 35 du 24 décembre 1953.

(2) Le premier avis adopté par le Conseil économique sur l'état de la conjoncture économique au deuxième semestre 1953 figure au *Journal officiel* n° 1, édition des Avis et rapports du Conseil économique, en date du 24 janvier 1954.

(3) Le Conseil économique a adopté à l'unanimité, le 9 décembre 1953, un premier avis portant sur l'état de la conjoncture économique, sur le rapport de M. Jacques Dumontier.

ture, M. J. Dumontier a fait observer que le déficit des finances publiques prévu pour l'année 1954 était, en fait, comparable à celui de 1953, les différences de présentation faussant le rapprochement des lignes de dépenses et de recettes et faisant apparaître une réduction purement comptable. On peut donc considérer que le problème du déséquilibre des finances publiques reste entièrement posé et continuera à influer notablement sur l'évolution prochaine de la conjoncture.

L'ampleur de ce déséquilibre qui, d'après le projet de budget et les comptes du Trésor, serait de l'ordre de 674 milliards, est telle qu'il ne pourra être financé par un recours au marché des capitaux. En fait, tout laisse prévoir que, pour l'année 1954, comme pour l'année 1953, le Trésor devra avoir recours à des moyens de caractère directement ou indirectement inflationniste.

2. Le déséquilibre des échanges extérieurs.

L'amélioration observée en 1952 pour les éléments non commerciaux de la balance des payements, est loin de compenser le déficit persistant des échanges extérieurs, dont l'importance laisse subsister un lourd déséquilibre de la balance française des payements courants.

On sait que ce déséquilibre est soldé par une aide extérieure (commandes *off shore*, crédits U. E. P. ...), à la fois précaire et peu conciliable, à la longue, avec des préoccupations de dignité et d'indépendance nationale.

Que deviendrait l'expansion économique, si nous étions forcés brutalement de combler notre déficit par nos propres moyens ? Les premiers fruits de cette expansion doivent donc nous aider à lever cette hypothèque.

3. *La stagnation de l'économie* est, sans aucun doute, le caractère essentiel de la conjoncture.

Le rapport sur l'état de la conjoncture en a longuement analysé les aspects et les inconvénients économiques.

Nous nous bornerons ici à en souligner les conséquences sociales: chômage et niveaux de vie insuffisants.

La stagnation de notre économie est la cause profonde du malaise social généralisé qui s'est instauré au cours de l'année, atteignant non seulement les salariés, mais encore la paysannerie.

Ce phénomène de stagnation est d'autant plus grave qu'il est propre, dans une large mesure, à la France et qu'il coïncide avec une expansion économique chez certains de nos concurrents les plus immédiats, notamment la Grande Bretagne et l'Allemagne occidentale, dont les productions industrielles se sont accrues respectivement de 5 et de 8 p. 100.

Par ailleurs, il ne faut pas oublier que, quelles que soient les réserves que l'on puisse formuler sur le rapprochement entre les indices de production de 1953 et ceux de 1929, l'économie française a pris un retard considérable sur les principaux pays étrangers. Cet ensemble de choses ne fait que rendre plus impérieux le développement rapide de la production industrielle et agricole de notre pays.

4. Le progrès de la *production agricole*, que l'on ne peut attribuer à la seule influence atmosphérique, est un autre caractère dominant de la conjoncture à la fin de ce second semestre. Il devra être pris largement en considération dans la détermination des modalités prochaines d'une politique d'expansion.

Là encore, il faut constater que l'heureuse récolte 1953 ne représente qu'un assez faible progrès sur les années d'avant guerre.

Ce rappel des caractères dominants de la conjoncture n'est pas vain: ils commandent l'évolution de la situation économique et sociale du pays. Les possibilités d'action seraient, à l'évidence, toutes autres, si le déficit des finances publiques était modéré, si des possibilités plus larges d'emprunt à long terme existaient, si l'état de la balance des comptes évoluait favorablement.

La nécessité de poursuivre une énergique politique d'expansion ne doit pas nous faire négliger ces obstacles. L'efficacité n'est pas conciliable avec la sous-estimation des difficultés.

***

II. — Modalités d'une politique d'expansion.

Dans le cadre d'une politique orthodoxe d'expansion, on peut songer à utiliser le déficit budgétaire, voire même à l'accroître pour augmenter le pouvoir d'achat et le montant des commandes à l'industrie, à promouvoir une inflation de crédit pour amorcer et appuyer la reprise des affaires. Si de telles mesures ne sont pas soigneusement dosées, si l'on ne fait pas des choix précis et si l'on ne prend pas les précautions nécessaires, n'est-il pas à craindre que l'on aboutisse, une fois de plus, par l'inflation monétaire, à la hausse des prix, à l'augmentation désordonnée des importations, à la régression de nos ventes à l'étranger, avec la perspective d'une impasse particulièrement dangereuse pour le règlement de notre déficit extérieur, s'il ne doit plus être financé par des moyens exceptionnels ?

On peut tenter de suivre l'exemple de l'Allemagne occidentale, dont le relèvement économique s'est réalisé en deux étapes, la première étant consacrée à l'assainissement monétaire appuyé sur une stricte politique de concentration des importations et du contrôle du crédit. Ce n'est qu'après et sur une base d'une économie préalablement assainie, que s'est réalisée l'expansion économique allemande, dont nous subissons la force de concurrence dans le domaine des échanges extérieurs et sur notre propre marché.

Ce serait certainement sur le plan économique la solution la plus facile, mais, en raison de la situation sociale et du malaise généralisé qui atteint, non pas simplement les salariés, mais également la paysannerie, il n'est pas possible d'attendre plus longtemps et l'on est dans l'obligation de poursuivre des objectifs quelque peu divergents et de tenir compte de nécessités contradictoires.

Les mesures à prendre doivent être soigneusement dosées, car les méthodes, pour provoquer une expansion saine et durable, ne doivent pas mettre la monnaie en péril par une hausse des prix intérieurs dont la répercussion ne pourrait être que très grave sur la situation de nos échanges extérieurs.

Nous ne devons pas oublier que la France est tributaire, pour son industrie, d'un certain nombre de matières premières étrangères. Que se passerait-il donc si nous n'avions plus les devises indispensables pour financer les produits nécessaires à notre développement industriel, voire même agricole ? L'accroissement de la production se trouverait immédiatement bloqué par le manque de matières premières et de sources d'énergie.

C'est pour cette raison que, sans négliger les moyens traditionnels d'expansion, nous croyons nécessaire de mettre au premier plan l'action sur les structures qui a cet avantage considérable, dans les circonstances actuelles, d'être neutre du point de vue monétaire, mais le fait même d'amorcer des réformes portant sur la structure de notre économie créera un climat psychologique favorable à l'expansion.

Il va de soi, du reste, que cette seule action sera insuffisante et qu'il sera nécessaire, dans l'immédiat, de lui adjoindre des mesures d'ordre direct de redressement, par un accroissement des investissements et par une augmentation simultanée du pouvoir d'achat.

***

1° L'action sur les structures

Il suffira d'en rappeler ici les lignes maîtresses, dont la précision relève des études spéciales déjà réalisées par le Conseil économique ou actuellement en cours devant ses commissions spécialisées.

a) Amélioration des circuits de distribution.

Le conseil économique a déjà émis des avis sur les problèmes de la distribution des fruits et légumes et de celle de la viande (1).

b) Réforme de la fiscalité.

Le poids de la charge fiscale supporté par l'économie française, par référence au produit national brut, n'est pas tellement différent de celui d'un certain nombre de pays étrangers.

L'étude sur la situation économique de l'Europe depuis la guerre (Genève 1953, pages 306, 307) donne les pourcentages suivants:

28,4 p. 100 pour la Grande-Bretagne.
18,9 p. 100 pour la France.
18, 3 p. 100 pour l'Allemagne occidentale.
17,2 p. 100 pour la Belgique.
13,5 p. 100 pour l'Italie.

Nous ajoutons tout de suite que le pourcentage nettement plus élevé de la Grande-Bretagne s'explique en partie par le fait qu'une part importante du budget social britannique est financée par l'impôt, alors que les charges sociales n'entrent pas dans les pourcentages des autres pays.

Remarque doit être également faite que le revenu national de la Grande-Bretagne est nettement plus élevé que celui de la France.

(1) Avis formulés les 7 octobre et 26 novembre 1952, sur les rapports de M. A. Verret.

Mais le fait le plus saillant de notre fiscalité est peut-être, de loin, sa lourdeur, plutôt que sa mauvaise répartition.

La part des impôts de consommation qui s'incorpore automatiquement dans les prix est nettement supérieure en France à celle des principaux pays étrangers. De ce fait, la charge fiscale incorporée dans les produits pour un produit fiscal égal est supérieure.

Des études faites permettent de dégager quelques chiffres sur la charge fiscale moyenne incorporée dans les prix:

22,32 pour la France.
14,18 pour l'Allemagne.
11,32 pour les Pays-Bas.
9,55 pour la Belgique.
6,85 pour l'Italie.

En définitive, il faut choisir: ou ce sont les personnes qui payent, ou ce sont les produits. La France a choisi de faire payer les produits, mais ceci entraine des répercussions économiques certaines.

Par ailleurs, sur le plan économique, le seul auquel nous ayons à nous placer dans un rapport de conjoncture, l'importance de la fraude dans certains secteurs aboutit à fausser la concurrence qui, pour avoir un sens du point de vue économique, suppose des conditions de départ égales.

De ce fait, certaines entreprises qui, normalement, devraient disparaître, se maintiennent en activité et réalisent des bénéfices importants, parce qu'elles n'ont ni charge fiscale, ni charge sociale.

Ces pratiques sont, du reste, condamnées d'une manière unanime.

De plus, notre fiscalité pénalise certaines formes de distribution et en favorise d'autres. Ce sont ces diverses anomalies auxquelles il conviendrait de mettre fin.

c) *Reconversion de certaines activités industrielles, commerciales, ou agricoles, pour les adapter à l'évolution des besoins.*

C'est ainsi, pour prendre un exemple typique, que l'industrie de la chapellerie se trouve dans l'obligation, soit de diminuer le nombre d'entreprises fabriquant des chapeaux, soit de les reconvertir, car il n'est au pouvoir de personne de rendre obligatoire le port du chapeau.

De même, une des causes de la crise très grave traversée par l'industrie textile provient de l'évolution des besoins et de la concurrence des nouveaux textiles, soit artificiels, soit à base de matières plastiques, comme le nylon.

La progression technique a toujours eu pour effet de disloquer et de condamner à la disparition un certain nombre d'activités.

Ce fut le cas, tout au long du XIXe siècle. Ce doit être fortement le cas au cours du XXe siècle, où la rapidité du progrès est encore bien plus grande que celle du siècle précédent.

Des remarques analogues pourraient être faites dans le domaine agricole où, là aussi, par suite du progrès de la technique, des reconversions de cultures doivent être envisagées.

Il semble également nécessaire de stimuler la création d'un climat concurrentiel. Déjà, il faut reconnaître que, sous la pression des événements, un certain assainissement s'est manifesté dans l'économie française. Les prix sont plus serrés, les entreprises recherchent le client et s'efforcent de lui donner satisfaction, aussi bien dans le domaine des prix que dans celui de la qualité et des délais de livraison.

Cette évolution doit être encourgée et, dans cet ordre d'idées, l'application de la législation en matière d'ententes de prix pourrait, en brisant certains obstacles, faciliter l'atteinte de cet objectif.

Il faut toutefois bien préciser que ceci ne doit pas mettre en cause, ni jeter de suspicion sur les ententes, dont le but est de normaliser ou de spécialiser les entreprises, notamment en ce qui concerne les petites et moyennes entreprises, dont c'est précisément un des moyens de pouvoir supporter la concurrence internationale.

Les inconvénients de la « rigidité » de nos structures économiques ont été déjà largement exposés. Il suffira de rappeler ici la difficulté d'une expansion franche et durable de notre économie, dans la permanence de structures périmées.

2° Comment amorcer la reprise économique ?

Ces mesures doivent avoir pour effet de faciliter la reprise économique, mais, ainsi qu'il a été dit plus haut, nous n'avons pas le temps d'attendre qu'elles donnent pleinement leurs résultats. Il faut prendre des risques dès maintenant, mesurés certes, mais des risques tout de même.

L'expansion est augmentation, non seulement de la production, mais également de la consommation; c'est également un état d'esprit. Il faut donc agir à la fois sur ces deux facteurs essentiels de l'économie qui sont: production et consommation.

Mais il ne faut pas perdre de vue que la production n'est pas un but en soi et que les entreprises ne fabriqueront ou ne produiront plus que si elles pensent pouvoir vendre.

D'où la nécessité de chercher à la fois des débouchés supplémentaires par des prix plus serrés, des améliorations techniques, mais également par un accroissement du pouvoir d'achat.

a) Cette amélioration quantitative et qualitative de la production suppose un *accroissement des investissements*. Mais il ne suffit pas de préconiser leur développement — ce sur quoi tout le monde est d'accord — il faut encore voir comment les financer.

— Pourquoi ce problème du financement est-il aussi complexe en France et aussi difficile à résoudre ?

Ceci tient à ce que la France, qui, traditionnellement, était un pays d'une épargne surabondante, exportant du reste ses capitaux en partie à l'étranger, est devenue, depuis la Libération, un pays d'épargne insuffisante.

De plus, le recours au crédit bancaire se trouve fortement mesuré, car son montant ne peut être illimité sans mettre en péril la monnaie, d'autant que le déficit des finances publiques absorbe déjà une partie des moyens qui, dans un autre climat, pourraient aider à stimuler les investissements.

Toutefois la relative stabilité monétaire que nous avons connue depuis deux ans commence à porter ses fruits et l'on peut compter sur un certain *regain d'activité du marché des capitaux*, surtout si les mesures suggérées par le Conseil économique, dans l'avis formulé le 12 novembre 1952, à la suite du rapport de M. Lutfalla, sont mises en application.

— Toutefois, ne nous dissimulons pas que, dans l'immédiat, le marché des capitaux sera insuffisant à permettre le financement de cet accroissement des investissements. D'où la nécessité d'avoir recours au *crédit à moyen terme*, bien que l'augmentation de celui-ci puisse comporter un danger pour la stabilité monétaire, par suite des possibilités de réescompte auprès de l'institut d'émission qu'il comporte.

Il offre d'abord l'avantage d'être un mode de crédit plus facilement sélectif que le crédit bancaire à proprement parler, surtout si un certain nombre de critères peuvent être dégagés par les commissions de modernisation du plan pour guider et aider les organismes dispensateurs de ce crédit à moyen terme.

Toutefois, si nous ne voulons pas compromettre les gains d'une politique de sagesse en matière de crédit, nous devons être prudents dans ce recours. Il est nécessaire d'envisager qu'il s'agit, en quelque sorte, d'une traite tirée sur le développement de l'épargne, car, notamment en matière de prolongation de durée des crédits à moyen terme, des relations doivent être envisagées pour que ces crédits trouvent leur dénouement sur le marché des capitaux.

De cette manière, pourront être conciliées, d'une part, les nécessités techniques industrielles, qui exigent que l'amortissement financier ne soit pas plus rapide que l'amortissement technique, pour ne pas surcharger les prix et, d'autre part, les exigences monétaires.

d) *Le développement du pouvoir d'achat* doit suivre les progrès de la production et ceux de la productivité.

Si l'on déclare qu'il ne s'agisse pas d'un simple souhait, il est nécessaire, par tous les moyens dont disposent les pouvoirs publics, y compris le pouvoir de persuasion, de préconiser la mise au point de formules de rétribution permettant de faire bénéficier des fruits de l'expansion économique, non seulement les employeurs, mais également les salariés.

Dans le présent, il faut noter *l'obstacle important que constituerait*, pour le but d'expansion recherché, *une régression étendue des revenus agricoles*. Il faut, par ailleurs, *faire progresser la masse des salaires* pour stimuler la demande.

La situation est, en effet, toute autre que celle connue précédemment, où, par suite du défaut total d'élasticité des biens de consommation, tant industriels qu'agricoles, la plupart des augmentations de salaires visant des catégories reportant la quasi-totalité du pouvoir d'achat sur les biens de consommation, provoquaient des hausses de prix de ces secteurs, déclenchant à leur tour une hausse généralisée du prix des produits et des services.

Dans l'état actuel des choses, la production agricole dépasse les besoins immédiats solvables; les industries de consommation n'ont pas atteint leur plafond technique; il existe encore, dans la plupart des cas, des stocks suffisants. On peut donc estimer qu'à condition d'être prudents, à l'augmentation de la demande correspondra une augmentation de l'offre.

Mais, si un accord unanime a été réalisé sur la *condamnation de la politique dite de « blocage des salaires »*, par contre, il

existe des désaccords importants sur les modalités d'application.

Les organisations ouvrières demandent que, compte tenu du défaut de conclusion d'accords de salaires, le salaire minimum interprofessionnel garanti soit augmenté sur la base des études et avis de la commission supérieure des conventions collectives.

Les organisations patronales demandent, de leur côté, que les augmentations n'aient lieu que dans les branches d'industrie, régions ou entreprises où elles sont possibles.

La confédération générale des cadres demande que le législateur rende obligatoire, par une modification à la loi sur les conventions collectives, la conclusion des accords de salaires.

Enfin, différents groupes, dont l'union nationale des associations familiales, insistent sur l'accroissement du pouvoir d'achat des couches sociales sous-consommatrices de la population, notamment des familles et des personnes âgées.

⁂

Des *mesures compensatoires* doivent être prévues pour éviter qu'avant que l'expansion ne puisse porter ses fruits, on assiste à une aggravation rapide de la balance de nos échanges extérieurs.

Il conviendra donc que, dans les crédits consacrés aux investissements, une priorité soit donnée aux industries et aux entreprises travaillant pour l'exportation.

Il conviendra également de procéder à une prospection rationnelle destinée à assurer la conquête de débouchés agricoles extérieurs qui sont une nécessité absolue, si nous voulons que la paysannerie française continue son effort d'accroissement de la production.

La conquête de ces débouchés, dans l'immédiat, se traduira inévitablement par une amélioration de notre balance commerciale.

Des mesures ayant trait à la sauvegarde de notre balance des comptes doivent être envisagées, pour éviter que ne s'accroisse le déficit des finances publiques et pour que la réduction des dépenses improductives compense l'accroissement des dépenses productives.

Bien entendu, si une récession économique générale se déclenchait dans des pays dont l'économie est dominante, tout ce programme devrait être revu.

Néanmoins, il est impossible de raisonner dès maintenant sur cette éventualité, car, en admettant que cette crise survienne, il n'est au pouvoir de personne d'en prévoir l'amplitude et surtout de prévoir les mesures « anti-crise » que prendront les pays atteints par celle-ci.

Par contre, nous avons le devoir de dire que si les conditions extérieures permettant la diminution des dépenses improductives n'étaient pas réalisées, seule, l'acceptation courageuse d'une politique d'austérité pourrait permettre à la France de retrouver son équilibre économique, austérité qui, pour être acceptable, devrait comporter une juste répartition des sacrifices.

Mais, dès maintenant, il est nécessaire de rappeler que, dans les fruits que le pays compte, à juste titre, trouver dans une politique d'expansion, une affectation en quelque sorte prioritaire doit être donnée au retour à l'équilibre de la balance des comptes, sans recours extérieur de caractère exceptionnel et précaire.

C'est là une nécessité économique, car toute expansion reposant sur une balance des comptes systématiquement en déséquilibre sera bâtie sur le sable. Le Conseil a également le devoir de dire qu'en matière économique, il n'existe pas de miracle et que toute politique, si ingénieuse soit-elle, suppose, pour réussir, la continuité, le temps et la patience.

ANNEXES
au rapport de M. André Malterre.

Textes du rapport et du projet d'avis sur la conjoncture économique (II. — Modalités d'une politique d'expansion) qui avaient été présentés au nom de la commission de la conjoncture économique et du revenu national par M. J. Dumontier, le 9 décembre 1953, et qui n'ont pas été pris en considération par le Conseil économique.

I. — RAPPORT

Depuis un an, la production industrielle française se maintient au-dessous de ses possibilités. La légère amélioration constatée en octobre 1953 ne change en rien cette constatation qui demeure l'un des éléments essentiels de la situation économique. Aussi convient-il de préciser une telle affirmation et, si possible, d'en tirer toutes les conséquences pratiques.

I. — La production pourrait et devrait être plus importante.

A. — Nécessité de l'expansion

1° Besoins absolus à satisfaire.

Les besoins à satisfaire sont toujours aussi nombreux. On les rappellera rapidement:

a) Des besoins de consommation doivent d'abord être satisfaits pour une raison démographique; la population continue toujours à croître en quantité, sans que la population active proprement dite augmente. Cet accroissement démographique est encore plus rapide dans les territoires d'outre-mer que dans la métropole. Les enfants et les vieillards deviendront encore, pendant dix ans, proportionnellement plus nombreux. Pour maintenir une consommation constante, il faut donc une production accrue par travailleur;

b) La consommation de certaines catégories sociales est insuffisante et inférieure aux besoins. Sans contester la possibilité de l'améliorer par des mesures de répartition, on peut estimer que ce progrès serait facilité par un accroissement de la production;

c) Aux nécessités des investissements d'entretien, s'ajoutent ceux de modernisation et de nouvel équipement. Les destructions de la guerre, l'absence d'entretien et le retard pris dans les investissements neufs font encore sentir leurs effets. La reconstruction et le logement correspondent à des besoins que l'on peut chiffrer. La concurrence internationale nous rappelle les autres;

d) Le développement des économies des territoires d'outre-mer implique, de même, de larges investissements;

e) Pour mémoire enfin, il nous faut rappeler les besoins de la défense nationale;

2° Nécessité d'une expansion continue.

Indépendamment de ces besoins, il existe une nécessité pour l'économie à être en expansion continue.

a) Sans expansion notable, *le chômage s'accroît*.

Effectivement, le progrès technique prend place, qu'on le veuille ou qu'on ne le veuille pas; les économies de personnel, par ailleurs souhaitables, sont réalisées. Le chômage augmentera de lui-même, sans baisse de la production. C'est, d'ailleurs, ce qui s'est produit en 1953 par rapport à 1952;

b) Les réformes de structure sont faites plus facilement dans un climat de paix sociale et d'expansion, qui permet des changements d'importance relative entre deux activités sans amener la régression de la moins vivace. En particulier, seule, une expansion générale de l'économie française permettra à l'industrie textile de ne pas reculer, à certains commerces de se maintenir et, dans le cas où des diminutions d'activité seraient néanmoins nécessaires, elle rendra beaucoup plus aisées les reconversions;

3° Les frais généraux de la nation (retraites, sécurité sociale, administrations, etc.) et ceux des entreprises nationales ne peuvent diminuer en valeur relative que par l'expansion. En particulier, le déficit de la S. N. C. F. serait presque annulé, dans le cas d'une augmentation de production de 15 à 20 pour 100.

B. — Possibilités d'une expansion industrielle

1° Limites techniques d'une expansion.

Il nous faut voir maintenant si une expansion est techniquement possible actuellement.

Des calculs récents ont montré dans quelles mesures les diverses branches de production étaient loin de leur capacité maximum. Mais un tel caclul est trompeur, car il ne fait entrer que l'outillage. En réalité, les diverses activités sont concurrentes dans tous les domaines: main-d'œuvre, énergie, matières premières et il est impossible que chacune d'entre elles puisse être à sa capacité maximum.

Le pourraient-elles d'ailleurs, que les désirs des constructeurs français et étrangers n'aboutiraient pas au total à la production exactement possible dans tous les domaines. C'est pourquoi il est difficile de préciser une capacité maximum de production industrielle, au sens technique du terme; en pratique, dans les conditions actuelles, il semble que la production pourrait atteindre un niveau supérieur de 10 à 15 p. 100 au niveau actuel, si l'on en croit les travaux effectués au commissariat général à la productivité.

Mais, avant même d'atteindre cette limite, la production entrerait dans une zone de coûts croissants: l'offre est inélastique. Aussi, faut-il situer à environ un peu moins de 10 p. 100 au delà de l'activité actuelle la capacité de production, sans danger

pour les prix. On peut retrouver cette limite en estimant qu'au rythme précédent connu, la production industrielle de 1953 aurait dû être de 6 à 7 p. 100 au-dessus de celle de 1952, quantité à laquelle on peut ajouter un ou deux points, en raison de l'expansion agricole qui permet de rémunérer un travail accru.

Il est certain toutefois que cet optimum ne saurait être réalisé en un seul mois, mais il sera atteint d'autant plus vite que seront prises rapidement les mesures nécessaires.

2° *Expansion industrielle et expansion agricole.*

Au rebours de ce qui s'est passé en matière industrielle, la production agricole a, pendant l'année 1953, marqué une progression notable. Dans tous les domaines, les progrès ont été nets. Les circonstances atmosphériques n'en sont pas seules responsables: le progrès dans la technique agricole, notamment par l'usage de semences sélectionnées, a une part importante dans cette croissance.

Il faut se féliciter de cette expansion, sans laquelle la situation économique, à l'heure actuelle, ne serait guère brillante et il faut tout mettre en œuvre pour en assurer la permanence. Cependant, il est certain qu'elle pose en des termes nouveaux le problème de l'équilibre économique. Jusqu'à présent, en effet, la demande des produits agricoles, notamment des produits animaux, ne rencontrait qu'une production largement inférieure à ce qu'il eut fallu pour assurer une stabilité des prix. Actuellement, à moins d'une augmentation des débouchés extérieurs, elle semble légèrement supérieure à ce point d'équilibre. Les conditions sont donc remplies pour qu'une expansion industrielle soit réalisée, sans peser sur la situation monétaire

Il convient cependant de noter que l'accroissement de la production agricole, dans les secteurs non protégés, justiciables du mécanisme, de l'offre et de la demande, a pour conséquence une baisse plus ou moins forte des prix unitaire. Cette baisse est proportionnellement plus grande que l'accroissement des quantités sur les marchés inélastiques (pommes de terre, viande, légumes secs, vin, etc.). Dans ces secteurs, soumis à la loi de King, l'accroissement de la production se heurte à la saturation des besoins solvables. Il en résulte une régression des revenus agricoles. Lorsque le phénomène précédent s'étend à une importante fraction de l'agriculture, il comporte des risques de déséquilibres par la perturbation qu'il entraine dans la répartition du revenu national.

C. — Absence d'une évolution expansionniste

Malheureusement, il ne suffit pas que l'expansion soit à la fois possible et désirable pour être réalisée. Or, si l'on considère la conjoncture économique à l'échelle annuelle, on est bien forcé de constater une stagnation complète: les résultats de 1953 seraient globalement à peu près les mêmes que ceux de 1952, d'après les travaux les plus récents de la commission des comptes de la nation, qui chiffrent à moins de un demi pour cent la progression d'une année sur l'autre de la production industrielle. Plus pessimiste, en raison de ses méthodes d'établissement, l'indice de la production industrielle I.N.S.E.E., pour les dix premiers mois de 1953, révèle un recul de près de 5 p. 100 par rapport à 1952. Cependant, l'un comme l'autre conduisent aux mêmes conclusions.

1° *Augmentation de la concurrence internationale.*

Nous ne sommes plus au deuxième trimestre de 1950, où un boom international créait un marché de vendeurs et portait toutes les économies *internationales* vers des productions plus fortes. Le climat est celui d'une concurrence accrue, qui n'a pas été stimulant pour le développement de l'économie française, dans les conditions actuelles.

En outre, si l'exportation française s'est maintenue au cours de l'année, c'est en partie grâce à un soutien de plus en plus actif, dont nous aurons du mal à assurer la permanence. En effet, les prix français sont toujours sensiblement supérieurs aux prix internationaux. Bien entendu, le rapport des prix varie considérablement suivant les pays et les produits considérés: certains de nos produits agricoles peuvent maintenant soutenir la concurrence, mais nos ventes de produits agricoles, même au prix international, risquent de se heurter à la pratique des compensations rendues difficiles, sinon impossibles, par l'opposition des milieux industriels.

Cependant, la reprise des échanges avec l'Est de l'Europe, si elle se produisait, pourrait constituer un stimulant non négligeable.

2° *Manque de stimulant interne.*

a) L'année 1953 a connu une récession des industries d'équipement. Par rapport à l'année précédente et suivant les chiffres de la commission des comptes de la nation, la production des biens d'outillage serait à l'indice 98,5 et celle du bâtiment à 101, la production des biens de consommation à l'indice 101.

b) Certains éléments récents sont favorables: si certains cultivateurs ont des recettes insuffisantes, d'autres et notamment les producteurs céréaliers et betteraviers du Nord de la France, ont eu leur pouvoir d'achat accru, qui s'est inscrit nettement dans les livres des établissements bancaires. Par ailleurs, les stocks industriels et commerciaux, bien que très légèrement reconstitués, sont encore à un faible niveau et leur liquidation ne constitue plus une menace sérieuse de récession. Au total, l'évolution économique semble prête à une reprise, au moins légère. La situation de certaines industries reste, d'autre part, encore très préoccupante.

Ainsi, sur le plan intérieur, aussi bien que sur le plan international, l'économie se trouve dans une phase de transition. La stagnation accusée depuis un an environ ne s'est pas transformée en crise, malgré les conditions plus sévères du commerce extérieur. Mais, d'un autre côté, le regain d'activité que l'on attendait à l'automne reste limité et sans signification profonde. Aussi, une politique d'expansion semble-t-elle toujours opportune.

c) Mais rien, jusqu'au 1er octobre, ne pouvait faire entrevoir ces progrès. En outre, les résultats relativement favorables d'octobre et de novembre n'indiquent pas une remontée de la production suffisante pour qu'on puisse y trouver les données d'une expansion naturelle.

II. — Les modalités d'une politique expansionniste possible.

Devant cette situation, il est donc souhaitable d'adopter une politique expansionniste. Les actions possibles et leurs limites ont été décrites dans les précédents rapports de conjoncture du Conseil économique.

Il ne s'agit pas d'une analyse abstraite, mais bien de possibilités de réalisation pratique d'une politique économique au commencement de l'année 1954. C'est pourquoi les différentes politiques possibles doivent être revues à la lueur de la conjoncture actuelle. Pour chacune d'entre elles, encouragement à la productivité et investissements, action sur les structures, relance d'origine monétaire, il convient de passer en revue leur efficacité et leur limite.

A. — Politique de productivité et d'investissements

1° *Efficacité.*

Certains ont mis en doute l'efficacité d'une politique de productivité et d'investissements. Contre la première on a dit, à tort, que le progrès technique se déroulait d'une manière indépendante de l'action politique. Il est certain que les investissements publics dépendent directement de l'action gouvernementale et que celle-ci peut influer assez sensiblement sur le niveau des investissements privés.

A cet égard, deux initiatives récentes, en matière fiscale et parafiscale, ont exercé une influence heureuse, qu'il convient de prolonger. La détaxation partielle des investissements n'a eu qu'un résultat limité, en raison de son caractère partiel. Il convient de la rendre définitive et, si possible, intégrale. Par ailleurs, l'affectation à la construction d'un prélèvement de 1 p. 100 sur les salaires a eu un effet sensible.

2° *Limites.*

Malheureusement, les limites de telles politiques sont précisées à la fois par leur nature, leurs conséquences sur le reste de l'économie et leur coût.

a) Une politique de productivité et d'investissements ne peut être que patiente et son accélération ne fait sentir ses effets que lentement. Si le relâchement de l'effort a un effet immédiat, par l'intermédiaire de mécanismes psychologiques qui se déclenchent, l'accentuation de l'effort met un certain temps à augmenter la capacité de production. Une augmentation de 3 à 4 p. 100 par an semble, à l'heure actuelle, la limite du possible en la matière;

b) En outre, un certain nombre de précautions doivent être prises pour assurer aux facteurs de l'économie la mobilité nécessaire. Le choix des investissements et des améliorations de productivité doit être fait de manière à diminuer, même dans l'immédiat, le sous-emploi de la main-d'œuvre et l'inutilisation des capitaux;

c) De même que les investissements, l'amélioration des conditions de travail ne se réalise pas à l'échelon national, sans certaines dépenses. Aussi, une politique de productivité et d'investissements trouve-t-elle dans des considérations financières une limite qui est quelquefois difficile à préciser.

Cependant, au commencement de l'année 1954, après la légère récession des biens d'équipement qui a caractérisé l'évo-

lution de l'année précédente et devant l'amélioration de la production agricole, les dangers d'une telle politique apparaissent moins grands que précédemment. Plus exactement, apparaît le risque de tomber dans le danger inverse, en sous-estimant la capacité de l'économie française à s'équiper pendant l'année à venir.

B. — L'action sur les structures

1° *Efficacité.*

Une amélioration de la production et surtout une meilleure répartition pourraient être obtenues en améliorant les structures de l'économie.

Le précédent rapport a suffisamment insisté sur les différentes scléroses que présentaient les secteurs de production et d'échange: la protection dont jouissent certains secteurs, les monopoles de fait qui s'établissent en d'autres secteurs, l'insuffisance du système fiscal et l'absence de mobilité des facteurs de la production.

Malgré une légère remise en ordre, due à la reprise d'une certaine concurrence pendant l'année précédente, la plus grande partie de l'action sur les structures reste à mener et les observations contenues dans les précédents rapports de conjoncture du Conseil économique restent valables. Certes, un cadre législatif a été tracé, qui ne constitue qu'un commencement et dont les efforts ne peuvent être actuellement appréciés.

Cependant, l'évolution récente de la production agricole met au premier rang des efforts nécessaires la distribution des produits alimentaires et l'organisation des débouchés internationaux en matière de produits alimentaires. Plus que jamais, ces deux secteurs restent fondamentaux.

2° *Limites.*

Il ne faut pas se dissimuler néanmoins que des limites s'imposent assez rapidement à une telle politique. Les situations acquises auxquelles elle prétend faire face sont trop nombreuses pour qu'il soit possible d'agir rapidement.

En outre, dans de nombreux cas, des privilèges ou des fonctions parasites de l'économie ont été acquis régulièrement. La question peut alors se poser d'indemniser les détenteurs de bon droit; l'assainissement de certains métiers, même en repoussant les demandes abusives, peut, dans le climat politique actuel, nécessiter des dépenses importantes.

C. — Augmentation de la demande effective

Les deux actions précédentes, politique de productivité et d'investissements et amélioration des structures, ne peuvent relever la production que dans une faible mesure. En outre, elles ne diminuent en aucune manière l'intervalle qui sépare la production effective de l'industrie française de sa capacité de production, puisqu'elles élèvent les deux à la fois. C'est pourquoi on ne peut échapper à l'analyse d'une politique d'expansion monétaire des différentes modalités d'augmentation, dans l'immédiat de la demande effective.

a) *Politique de crédit.*

Les disponibilités de trésorerie des banques s'élèvent à 300 milliards de francs, dont environ 200 milliards seront encore disponibles après les échéances de fin d'année. Cependant, un certain nombre d'entrepreneurs se plaignent de ne pouvoir disposer de crédits suffisants.

Mais il faut distinguer entre les demandes de crédit à court terme et celles de moyen ou de long terme.

Les premières varient en fonction du mouvement des affaires. Dans une période de stagnation, comme celle que nous connaissons, l'escompte a une tendance naturelle à ne pas s'accroître et ce ne sont pas les modalités d'attribution de la banque et de réescompte de la banque d'émission qui peuvent ranimer une demande hésitante.

Le taux de l'escompte lui-même n'a pas une action déterminante. On pourrait le baisser encore, mais il ne faut pas attendre de cette mesure un effet décisif. Pendant la grande crise américaine, l'escompte avait été affecté, en vain, d'un taux dérisoire.

Les conditions bancaires et les limitations d'attribution sont plus importantes pour les prêts à moyen et long terme.

Le taux réel d'intérêt est, dans les cas les plus favorables, de 5,3 p. 100 pour la construction et de 5,4 p. 100 pour l'exportation. Dans de nombreux cas, il est évidemment plus élevé et l'examen des demandes est fait avec quelque sévérité. Aussi, en ce domaine, ne peut-on dire, à proprement parler, que toutes les demandes sont satisfaites.

C'est pour augmenter l'importance de ces crédits qu'une baisse du taux de l'escompte serait le plus apprécié. Mais, là encore, elle ne saurait apporter qu'une réduction relativement minime du taux effectif.

Dans certaines matières, particulièrement intéressantes, comme le logement, l'exportation ou l'application de mesures générales d'augmentation de la productivité, les pouvoirs publics peuvent faciliter l'obtention de crédit, en développant le système de la lettre d'agrément ou, mieux encore, par une bonification d'intérêt. Ainsi, se trouvent pratiquement diminué le taux effectif et augmenté les garanties bancaires.

En réalité, les mesures précédentes constituent des subventions indirectes particulièrement efficaces. A lui seul, le mécanisme du crédit ne saurait d'ailleurs suffire à ranimer l'économie.

Seul, peut-être, le crédit à la consommation peut apporter une aide positive, quoique limitée, à l'encouragement à la demande effective. Il est certain qu'il a eu un rôle appréciable dans la reprise de l'industrie automobile, mais son champ d'action est limité à la production de biens nantissables et il ne saurait faciliter l'écoulement de la production de biens durables.

b) *Salaires.*

L'augmentation générale ou partielle des salaires, pourrait donner un stimulant à la production industrielle. Devant l'abondance de la récolte, elle semble rencontrer moins d'objections que les années précédentes. Cependant, ses effets seraient différents suivant les bénéfices éventuels, la manière dont elle serait financée et enfin la voie par laquelle elle serait effectuée, qu'elle soit contractuelle ou réglementaire.

Ne voulant pas préjuger de l'orientation officielle d'une telle politique, dont l'élaboration détaillée dépasse le cadre de ce rapport, la commission n'a pas voulu trancher définitivement la question.

c) *L'action budgétaire.*

Dans les pays anglo-saxons l'action budgétaire est un moyen de choix pour donner une impulsion à l'économie. En France, des structures moins souples et une opinion publique moins favorable ne permettent pas d'élaborer des politiques analogues. Cependant, tant par sa masse que par l'emploi des crédits supplémentaires auxquels il donne lieu, par la manière dont il est financé et par ses relations avec le commerce extérieur, le déficit budgétaire n'est pas sans influence sur l'expansion économique.

L'importance même du déficit budgétaire a, en général, une action stimulante à court terme sur l'économie, mais son augmentation ou sa réduction ont plus d'importance que sa valeur absolue.

Dans la période d'attente conjoncturelle que nous traversons, toute augmentation du déficit budgétaire risque de constituer une menace inflationniste potentielle, mais toute diminution brutale entraînerait incontestablement une aggravation partielle du chômage et compromettrait les chances de reprise. Le déficit budgétaire apparaît comme une drogue, dont il ne faut pas abuser, mais dont on ne peut, sans danger, se désintoxiquer brutalement.

La plupart des dépenses de l'Etat sont difficilement compressibles, mais on peut toujours choisir en cas d'une économie supplémentaire ou d'un déficit accru, les secteurs qui en seront affectés. Ce choix n'est pas sans importance pour l'expansion économique, car certaines dépenses peuvent animer directement une activité, alors que d'autres, au contraire, auront un effet plus mesuré. Encore, cet effet ne préjuge-t-il pas de l'utilité à long terme de ces dépenses. C'est ainsi que la fermeture de fabriques d'armement dans des régions où le réemploi semble impossible, si elle veut être considérée, à beaucoup de points de vue, comme un assainissement économique, compromet, dans l'immédiat, le maintien de l'activité.

D'une manière générale, l'appréciation des dépenses militaires dépasse le cadre de ce rapport et doit être estimée en fonction d'autres impératifs. Il est certain toutefois que ces dépenses sont en concurrence directe avec d'autres utilisations économiques des dépenses de l'Etat.

Le mode de financement du déficit budgétaire n'est pas sans conséquences sur l'activité économique, mais cette distinction est, pour le moment, théorique en France, puisque toute somme supplémentaire sera, en pratique, demandée aux avances directes ou indirectes de la banque d'émission, alors que toute économie effective réduira ces dernières.

Il faut enfin faire une mention spéciale de la part du déficit budgétaire entraînée par des dépenses effectuées dans les territoires d'outre-mer ou à l'étranger. Loin de ranimer l'économie, ces dépenses peuvent, dans certains cas, être, au contraire, à l'origine d'évasions de capitaux.

d) *Le commerce extérieur.*

L'année en cours a vu le parachèvement des mesures encourageant, en France, l'activité exportatrice. Pour des raisons d'indépendance et de saine gestion, il est bon de continuer de tels efforts et même de les amplifier. Cependant, l'amélioration du commerce extérieur n'est pas toujours en correspondance avec la reprise de l'activité.

Sous certains aspects, l'un et l'autre vont de pair. En particulier, l'influence du commerce extérieur sur la conjoncture économique est sans ambiguïté: l'augmentation des exportations entraîne une activité dans de nombreux secteurs de l'économie, en même temps qu'elle apporte une augmentation parfaitement saine de la masse monétaire.

Mais la réciproque n'est pas toujours vraie. En particulier, les augmentations de salaires, par leur répercussion sur les prix de revient et la tolérance de déficits budgétaires, par leur action psychologique, risquent d'aggraver les conditions dans lesquelles les produits français sont concurrencés par des produits étrangers. Le banc d'essai constitué par la Communauté européenne du charbon et de l'acier est, à cet égard, révélateur. Si toute protection était abandonnée, les rapports de salaires entre les pays, et plus particulièrement des salaires globaux, conditionneraient en grande partie les échanges.

Ces difficultés propres au commerce extérieur ne doivent pas empêcher de développer ce dernier, en particulier avec l'Union européenne des paiements, où nous sommes toujours déficitaires, mais elles peuvent faire ressortir le danger éventuel d'une libération des échanges effectués sans une égalisation, au moins approximative, des conditions de production.

Conclusions.

A la fin de l'année 1953, la conjoncture économique française présente deux particularités opposées:

D'une part, une stagnation industrielle à peu près totale pendant l'année, que ne vient pas infirmer entièrement la légère reprise de l'automne; d'autre part, un accroissement sensible et, semble-t-il, définitivement acquis, de la production agricole.

Devant le premier de ces phénomènes, l'opinion inquiète, demande que l'on ranime par tous les moyens une demande effective insuffisante de biens de consommation et de biens de production. Mais les financiers orthodoxes font observer que l'inflation a toujours été, en France, la sanction donnée par le mécanisme économique à des relances inopportunes ou excessives.

En 1954, comme dans les périodes précédentes, il convient de ne pas tomber dans ce danger. Une crainte excessive de l'inflation ne doit pas cependant laisser accepter une production insuffisante.

a) En premier lieu, comme on l'a déjà dit, l'abondance de la production agricole ne rend plus le marché des produits alimentaires directement responsables d'une hausse des prix. Le climat international ne se prête pas non plus à une hausse des matières premières et des produits demi-finis, qui ferait perdre aux entrepreneurs français leurs débouchés extérieurs;

b) En outre, il existe des armes qui permettent de juguler une hausse des prix momentanés; celles-ci se sont révélées efficaces à l'étranger, même dans les pays d'économie libérale; il suffirait d'un minimum d'organisation pour qu'elles réussissent également dans notre pays.

L'application effective de la loi sur les ententes et de celle sur les prix imposés, l'organisation des marchés, notamment ceux des denrées alimentaires et la mise en place d'un appareil moins lourd de distribution, reculeraient les limites dans lesquelles un accroissement sensible de la demande effective serait possible et sans danger.

II. — PROJET D'AVIS

Le Conseil économique,

Vu l'article 4, 2°, de la loi du 20 mars 1951, qui l'invite, en particulier, à faire rapport « sur les mesures susceptibles d'élever le niveau de la production de la consommation et de l'exportation »,

Considérant les constatations faites dans l'avis adopté le 9 décembre sur l'évolution de la conjoncture,

Après avoir entendu le rapport sur la politique d'expansion présenté par M. Dumontier, au nom de la commission de la conjoncture économique et du revenu national,

Emet l'avis suivant:

A. — Les nécessités d'une expansion économique.

Le Conseil:

1° Rappelle que les besoins à satisfaire sont toujours aussi importants:

a) Consommation des catégories sociales les plus défavorisées, des familles, des personnes âgées, des économiquement faibles;

b) Investissements économique et sociaux d'intérêt général, notamment en matière de logement;

c) Investissements d'outre-mer;

d) Besoins d'exportation, pour équilibrer la balance des payements.

2° Souligne la gravité d'une stagnation de la production nationale, dont les conséquences les plus néfastes sont les suivantes:

A long terme, cette stagnation aboutit à une baisse progressive des niveaux de vie, en raison de l'augmentation de la population;

Dans l'immédiat, elle rend difficile l'équilibre de la balance des comptes et crée entre la productivité et le chômage une relation de cause à effet;

Enfin, alors que la situation sociale exige la satisfaction à bref délai des besoins légitimes des catégories sociales les plus défavorisées, elle fournit un prétexte facile à l'immobilisme social.

3° Estime que les possibilités physiques d'une expansion dans l'immédiat sont importantes;

4° Trouve dans l'accroissement de la production agricole un motif supplémentaire de réaliser l'expansion industrielle;

5° Constate l'aggravation des conditions de la concurrence internationale.

B. — Les modalités d'une politique expansionniste.

1° La persistance du chômage et la stagnation de la production industrielle montrent la nécessité d'une politique d'augmentation de la demande effective et, en conséquence, d'un accroissement de la consommation et des investissements.

La réduction du déséquilibre de la balance des comptes s'impose de façon impérieuse. Ces objectifs doivent être poursuivis, sans déclencher à nouveau la hausse inflationniste des prix.

2° La production agricole doit être encouragée, de préférence pour les produits dont la consommation intérieure peut être, soit augmentée, soit assurée par la production nationale, compte tenu des différences de prix, et pour ceux dont le débouché international est susceptible, sous la même réserve, d'un élargissement durable; mais cette orientation de la production comme l'organisation des marchés exige l'amélioration de nos statistiques et la réalisation rapide du recensement agricole.

3° On ne saurait réaliser ces tâches en pratiquant une politique de facilité. Une politique d'ensemble comportant des options rigoureuses et une série de mesures coordonnées et sélectives s'impose d'urgence.

Elle comporte notamment:

a) L'augmentation des salaires, ainsi que l'accroissement du pouvoir d'achat des couches sous-consommatrices de la population, notamment des familles et des vieux;

b) L'orientation de la consommation, par le moyen du crédit et de la fiscalité;

c) L'utilisation des moyens d'action que constituent les propres dépenses de l'Etat, pour soutenir l'économie. Une politique sélective d'investissement dans la métropole et les territoires d'outre-mer doit être continuée sans relâche et viser à rétablir l'équilibre en faveur de certaines activités nationales n'ayant pas bénéficié depuis la libération d'investissements suffisants.

Le circuit de distribution doit être amélioré;

d) L'orientation des investissements privés comportant le développement du marché financier et une politique fiscale et de crédit susceptible d'agir sur l'autofinancement;

e) Un encouragement aux exportations vers tous les pays et la recherche de débouchés extérieurs durables, dans une politique répudiant toute autarcie et favorisant l'expansion des échanges internationaux;

f) Une lutte efficace contre l'évasion des capitaux sous toutes leurs formes et dans la mesure des possibilités une politique sélective des importations;

g) La distribution sélective du crédit;

h) Une fiscalité susceptible de refréner la pression inflationniste et supposant une réforme rapide, équitable et efficace;

i) L'amélioration du circuit de distribution;

4° Le poids des charges improductives et anti-économiques, telles que certaines charges militaires, bien qu'il doive être estimé en fonction d'autres impératifs va incontestablement à l'encontre de ces objectifs;

5° Toutes ces mesures ne seront efficaces et sans danger pour la monnaie que si elles font partie intégrante d'une politique économique cohérente et coordonnée.

2° Avis formulé par le Conseil économique, dans sa séance du 23 décembre 1953.

Le Conseil économique,

Vu l'avis adopté le 9 décembre 1953 sur la conjoncture économique (I. — Etat de la conjoncture économique au second semestre 1953);

Vu l'article 4 (2°) de la loi du 20 mars 1951, l'invitant à donner son avis sur les mesures susceptibles d'élever le niveau de la production, de la consommation et de l'exportation,

Après avoir entendu le second rapport sur la conjoncture économique (II. — Les modalités d'une politique d'expansion économique), présenté, au nom de sa commission de la conjoncture économique et du revenu national, par M. J. Dumontier (1);

Vu la prise en considération, le 10 décembre 1953, d'un contre-projet présenté par M. A. Malterre (2);

Après avoir entendu le rapport présenté le 22 décembre 1953 par M. A. Malterre,

Estime que la conjoncture actuelle est caractérisée, notamment par (3):

a) Le déséquilibre des finances publiques;

b) Le déséquilibre des échanges extérieurs;

c) *La stagnation économique*, cause d'un malaise social dans les milieux salariés et agricoles et d'une sous-consommation dans les groupes sociaux économiquement faibles, provoquée essentiellement par l'insuffisance du pouvoir d'achat et le sous-emploi;

d) L'accroissement de la production agricole.

Il reconnait que cet état de choses rend obligatoire la poursuite simultanée de plusieurs objectifs et l'élaboration d'une politique économique nécessaire complexe.

Le déséquilibre des finances publiques exigerait des économies massives, mais certaines de celles-ci, pratiquées inconsidérément, accroîtraient l'état de stagnation de l'économie française. Ces économies, en définitive, ne peuvent jouer que sur les dépenses improductives et comportent plutôt des transferts de charges que des diminutions globales (1).

Des restrictions massives d'importations portant sur des matières premières et des biens d'équipement risqueraient de freiner une politique d'expansion économique et d'aboutir à un équilibre des échanges extérieurs qui s'établirait au niveau le plus bas. En revanche, il semble possible de réduire les importations de certains autres produits.

Par contre, l'emploi massif des moyens traditionnels d'expansion (déficit des finances publiques et expansion incontrôlée du crédit) se traduirait par une hausse des prix accentuant la disparité entre prix français et étrangers aggravant par là même le déficit des échanges extérieurs (2).

C'est pourquoi les moyens employés doivent comporter un dosage délicat de chacun d'eux.

En conséquence, le Conseil économique émet l'avis suivant (3):

Un accroissement de la production et de la consommation doit être recherché par divers moyens (4):

A. — *Action sur les structures.*

Elle devra viser à recréer ou développer un climat concurrentiel.

a) Amélioration des circuits de distribution (5) (selon les avis émis par le Conseil économique les 7 octobre et 26 novembre 1952 sur les rapports de M. Verret) et, en particulier, recherche d'une organisation rationnelle des marchés agricoles;

(1) Voir en annexe le rapport et le projet d'avis qui avaient été présentés par M. J. Dumontier, au nom de la commission de la conjoncture économique et du revenu national, et qui n'ont pas été pris en considération par le Conseil.

(2) Ce vote a été acquis au scrutin public par 93 voix contre 56 (voir le résultat en annexe, scrutin n° 1, page 145).

(3) Un amendement, présenté par M. Dumontier, proposant une rédaction nouvelle à la première partie du projet d'avis a été rejeté au scrutin public, par 82 voix contre 54 et 7 abstentions (voir le résultat en annexe, scrutin n° 2, page 146).

Le texte de cet amendement était le suivant:

« Le Conseil économique,

« Considérant l'avis émis le 9 décembre 1953 sur la situation économique, émet l'avis suivant sur les mesures à prendre par le Gouvernement:

A. — *Sur la politique d'ensemble à adopter.*

« 1° Le conseil estime que l'objectif principal de la politique économique, dans la conjoncture actuelle, est de remédier à la stagnation économique par une politique d'expansion;

« 2° Il rappelle que cette action doit s'inscrire dans des efforts datant de plus longue date, visant à augmenter les exportations, diminuer les charges assumées par le Trésor, améliorer la technique de l'industrie, de l'agriculture, de l'artisanat et de la distribution;

« 3° Il trouve dans l'accroissement de la production agricole l'occasion de s'attaquer franchement aux problèmes des débouchés intérieur et extérieur de l'agriculture et de relever le pouvoir d'achat insuffisant de certaines catégories sociales de la population;

« 4° Il estime que les modalités de cette action devront prendre en considération la nécessité de ne pas accroître la disparité existant sur les marchés internationaux entre les prix français et étrangers. »

(1) Deux amendements, présentés par les groupes des Travailleurs C. G. T. et C. G. T.-F. O., demandant des modifications à la rédaction de la fin de cet alinéa, ont été rejetés au scrutin public par 91 voix contre 44 (voir résultat en annexe, scrutin n° 4, page 146).

La rédaction proposée était la suivante:

« ...Ces économies, en définitive, ne devraient porter que sur les dépenses improductives, telles certaines charges militaires. »

(2) Un amendement, présenté par les groupes des travailleurs C. G. T. et C. G. T.-F. O., proposant une rédaction nouvelle de cet alinéa a été rejeté au scrutin public, par 83 voix contre 39 et 15 abstentions (voir résultat en annexe, scrutin n° 3, page 146).

Le texte proposé était le suivant:

« Une politique d'expansion du crédit serait dangereuse, si elle n'était pas accompagnée d'une lutte efficace contre l'évasion des capitaux et de mesures d'ensemble à caractère sélectif destinées à empêcher une hausse inflationniste des prix. »

(3) Cet avis a été adopté au scrutin public par 92 voix contre 48 et 5 abstentions. (Voir résultat en annexe, scrutin n° 9, page 148.)

(4) Un amendement présenté par le groupe des travailleurs C.G.T.-F. O. proposant une rédaction nouvelle des paragraphes A et B du projet d'avis a été rejeté au scrutin public par 82 voix contre 52 (voir résultat en annexe, scrutin n° 5, page 147).

Le texte proposé était le suivant:

Sur les modalités d'une politique expansionniste.

« 1° La persistance du chômage et la stagnation de la production industrielle montrent la nécessité d'une politique d'augmentation de la demande effective et, en conséquence, d'un accroissement de la consommation et des investissements:

« 2° Cette politique comporte notamment:

« *a*) L'augmentation des salaires, ainsi que l'accroissement du pouvoir d'achat des catégories sous-consommatrices de la population, notamment des familles et des personnes âgées;

« *b*) L'orientation de la consommation, par le moyen du crédit et de la fiscalité;

« *c*) L'utilisation des moyens d'action que constituent les propres dépenses de l'Etat pour soutenir l'économie. Une politique sélective d'investissement dans la métropole et les territoires d'outre-mer doit être continuée sans relâche et viser à rétablir l'équilibre en faveur de certaines activités nationales n'ayant pas bénéficié depuis la libération d'investissements suffisants;

« *d*) L'orientation des investissements privés, comportant le développement du marché financier et une politique fiscale et de crédit susceptible d'agir sur l'autofinancement;

« *e*) Un encouragement aux exportations vers tous les pays et la recherche de débouchés extérieurs durables, dans une politique répudiant toute autarcie et favorisant l'expansion des échanges internationaux;

« *f*) Une lutte efficace contre l'évasion des capitaux sous toutes leurs formes et, dans la mesure des possibilités, une politique sélective des importations;

« *g*) La distribution sélective du crédit;

« *h*) Une fiscalité susceptible de refréner la pression inflationniste et supposant une réforme rapide, équitable et efficace;

« *i*) L'amélioration du circuit de distribution;

« 3° Le poids des charges improductives et antiéconomiques, telles que certaines charges militaires, bien qu'il doive être estimé en fonction d'autres impératifs, va incontestablement à l'encontre de ces objectifs;

« 4° Toutes ces mesures ne seront efficaces et sans danger pour la monnaie que si elles font partie intégrante d'une politique économique cohérente et coordonnée. »

(5) Un amendement présenté par le groupe des travailleurs C.F.T.C. demandant la substitution du mot « allègement » au mot « amélioration » a été rejeté, au scrutin public, par 46 voix contre 38 et 45 abstentions (voir résultat en annexe, scrutin n° 6, page 147).

b) Réforme de la fiscalité, afin que celle-ci cesse de freiner l'expansion économique.

c) Reconversion de certaines activités industrielles, commerciales et agricoles, afin de les adapter à l'évolution des besoins.

d) Application de la législation sur le contrôle des ententes de prix;

e) Maintien de l'expansion de la production agricole, de préférence pour les produits dont la consommation intérieure peut être, soit augmentée, soit assurée par la production nationale, compte tenu des différence de prix, et pour ceux dont le débouché international est susceptible d'élargissement durable.

Mais cette orientation de la production, comme l'organisation des marchés, exige l'amélioration de nos statistiques et la réalisation rapide du recensement agricole.

B. — *Action combinée de développement des investissements et du pouvoir d'achat* (1).

L'accroissement des investissements devra bénéficier notamment aux industries de transformation, tant industrielles qu'artisanales et à l'agriculture.

Cet accroissement devra être réalisé par:

a) Un plus large appel au marché financier, qui devrait être stimulé en mettant en œuvre les moyens préconisés par l'avis émis par le Conseil économique le 12 novembre 1952 sur « la réforme du marché financier »;

b) Un léger développement des crédits à moyen terme, des relais étant prévus pour éviter que ceux-ci refluent automatiquement sur le marché monétaire.

Parallèlement à l'accroissement de la production provoqué par l'augmentation des investissements, des mesures devraient être prises pour accroître la masse des salaires directs et indirects et le pouvoir d'achat de l'agriculture, en tenant compte de l'augmentation des biens de consommation et de la productivité.

Dans l'immédiat, il conviendrait de favoriser des augmentations de salaires. Les organisations ouvrières désirent qu'elles aient lieu sous forme d'augmentations générales, valables pour l'ensemble du pays. Les organisations patronales souhaitent, de leur côté, que ces augmentations n'aient lieu que dans les branches d'industries, régions ou entreprises où elles sont possibles; la confédération générale des cadres (C. G. C.) demande que le législateur rende obligatoires, par une modification à la loi sur les conventions collectives, *les accords de salaires* (2).

Différents groupes, dont celui de l'U. N. A. F., demandent l'accroissement du pouvoir d'achat des catégories sociales sous-consommatrices de la population, notamment des familles et des personnes âgées.

L'ensemble de ces mesures risque d'avoir une répercussion sur les prix et sur les importations par une augmentation de leur volume. Elles devraient être neutralisées, pour éviter une aggravation du déficit de la balance des comptes, par des mesures propres à favoriser un élargissement durable des exportations, notamment par une priorité dans l'octroi des facilités de financement et par une politique de stricte économie budgétaire portant sur les dépenses improductives (2).

Si, pour des raisons politiques, les économies portant sur les dépenses improductives ne pouvaient être réalisées, il conviendrait de prévoir un ensemble de mesures pour contrôler et limiter au maximum les conséquences d'une inflation qui, dès lors, deviendrait inévitable.

ANNEXES

A L'AVIS DU CONSEIL ECONOMIQUE

SCRUTIN N° 1

sur la prise en considération du contre-projet présenté par M. Malterre tendant à substituer un texte nouveau au deuxième projet d'avis sur la conjoncture économique (modalités d'une politique d'expansion).

Nombre de votants 149

Ont voté pour 93

Ont voté contre 56

Le Conseil économique a adopté.

Ont voté pour (93).

Groupe des activités diverses. — MM. Colleville, Comepyrot, Montfajon, Ramarony.

Groupe de l'agriculture. — MM. D'Andlau, Bardet, Baron, Barré, Bidau, Biset, Bonjean, Bouchard, Chegut, Deleau (Jean), Denoyés, des Courtils, du Douet de Graville, Ferré, Forget, Gauthier, Génin, Guellati, Jahan, Lamour, Lepicard, Lequertier, Lucas, Mangeard, Martin, Maumont, Naudin, Robin (François), Tardy, Uchard, Van Graefschepe.

Groupe de l'artisanat. — MM. André (Jean-Louis), Boulland, Canonville, Chopin, Dallant, Lecœur, Levieux, Ouvière, Ressicaud, Séné.

Groupe des associations familiales. — MM. Pasquet, Vinot.

Groupe des classes moyennes. — MM. Millot, Tisserand.

Groupe des coopératives. — MM. Benoist, de Laulanie, Lamy, Schatz, Vieux-Cambuzat.

Groupe des entreprises nationalisées. — MM. Bour, Verret.

Groupe des entreprises privées:

Entreprises commerciales. — MM. Bamberger, Cauchois, Deleau (Gustave), Demmerlé, Goudaert, Lemaire-Audoire, Paquette, Stoll, Thoumyre.

Entreprises industrielles. — MM. Auberger, Cagniard, Charvet, Desse, Dumont, Garnier, Gingembre, Kruger, Lafond, Mayolle, Meunier, Pisson, Trocmé, Waendendries.

Groupe des travailleurs:

C. G. C. — MM. Ducros, Le Ferme, Malterre, Puverel.

C. T. Intel. — M. Wolff.

Groupe de l'Union française. — MM. Bernard, Bicheron (C. G. C.), Delavignette, Graeve, Jourdain, Poilay, Potier de La Morandière, Serrure.

Ont voté contre (56).

Groupe de l'agriculture. — MM. Gourlot (C. G. T.-F. O.), Haniquaut (C. F. T. C.), Rius (C. G. T.),

Groupe des associations familiales. — M. Mabit, Mme Picard.

Groupe de la pensée française. — MM. Byé, Caujolle, Dumontier, May, Philip, Roche, Sauvy, Soula.

---

(1) Un amendement présenté par le groupe des travailleurs C. F. T. C., proposant une rédaction nouvelle d'une partie du paragraphe B, a été rejeté au scrutin public par 83 voix contre 50 (voir résultat en annexe, scrutin n° 7, page 147).

La rédaction proposée était la suivante

Remplacer le texte du projet d'avis par le texte suivant:

« ... L'accroissement de la production et de la consommation devrait être réalisé par:

« *a)* La mise en œuvre d'un plan de production et d'investissement, en fonction d'une étude scientifique des besoins;

« *b)* La création d'un fonds national d'investissements finançant les réalisations les plus urgentes;

« *c)* L'appel le plus large possible au marché financier, qui devrait être stimulé en mettant en œuvre les moyens préconisés dans le projet d'avis présenté par M. Lutfalla au Conseil économique;

« *d)* Un léger développement des crédits à moyen terme, des relais étant prévus pour éviter que ceux-ci refluent automatiquement sur le marché monétaire. »

(2) Le Conseil économique a rejeté, au scrutin public, par 84 voix contre 52, trois amendements présentés par les groupes des travailleurs C. G. T. et C. F. T. C. proposant une rédaction nouvelle pour ces deux alinéas (voir résultat en annexe, scrutin n° 8, page 148).

L'amendement présenté par le groupe des travailleurs C. G. T. tendait à rédiger le premier alinéa comme suit:

« Dans l'immédiat, compte tenu du défaut de conclusion d'accord de salaires, il conviendrait d'augmenter le salaire minimum interprofessionnel garanti sur la base des études et des avis de la commission supérieure des conventions collectives. Une telle augmentation ne pourrait que favoriser la conclusion d'accords de salaires et celle des conventions collectives. Elle devrait être accompagnée de mesures tendant à l'augmentation du pouvoir d'achat des catégories sociales sous-consommatrices de la population et notamment des familles et des vieux. »

Le premier amendement, présenté par le groupe des travailleurs C. F. T. C., tendait à rédiger ainsi le premier alinéa:

« Dans l'immédiat, une augmentation du salaire minimum garanti, accompagnée de mesures tendant à l'accroissement du pouvoir d'achat des catégories sous-consommatrices de la population, notamment des familles et des vieux, permettra aux secteurs travaillant pour la consommation de trouver les débouchés dont ils manquent actuellement. »

Le second amendement, proposé par le groupe des travailleurs C. F. T. C., était le suivant:

« Rédiger ainsi le paragraphe commençant par « l'ensemble de ces mesures... »:

« Pour se prémunir contre toute hausse de prix, il est essentiel de mener une politique anti-inflationniste active, cohérente et sélective notamment:

« *a)* De faire jouer aux dépenses de l'Etat un rôle régulateur dans notre économie, grâce à leur meilleure coordination;

« *b)* D'assurer une politique de stricte économie budgétaire, en éliminant les dépenses improductives;

« *c)* D'utiliser, en cas de besoin, les possibilités d'importations complémentaires;

« *d)* D'user de l'impôt et du crédit et éventuellement de divers contrôles comme moyens de sélection et d'orientation économique. »

Groupe des travailleurs:

C. F. T. C. — MM. Bouladoux, Braun, Cade, Espéret, Levard, Liénart, Mayoud, Paillieux, Reynaud, Mlle Tribolati, MM. Vansieleghem, Vandenbussche, Willame.

C. G. T. — M. Bouchaud, Mme Brisset, MM. Brouard, Duret, Frischmann, Furst, Le Brun, Le Quéré, Leroy (André), Marion, Monjauvis, Racamond, Ruiz.

C. G. T.-F. O. — MM. Allègre, Beyaert, Bomal, Bothereau, Cucuel, Degris, Delamarre, Goudy, Lapeyre, Pagliano, Peeters, Richard.

Groupe de l'Union française. — MM. Lawrence, Monthé, N'Gom (C. G. T.), Sar (C. G. T.-F. O.), Tidjani (C. F. T. C.).

SCRUTIN N° 2

sur l'amendement présenté par M. Dumontier tendant à substituer un texte nouveau à la première page du projet d'avis.

Nombre de votants	143
Ont voté pour	54
Ont voté contre	82
Se sont abstenus	7

Le Conseil économique n'a pas adopté.

Ont voté pour (54).

Groupe de l'agriculture. — MM. Gourlot (C. G. T.-F. O.), Haniquaut (C. F. T. C.), Rius (C. G. T.).

Groupe des entreprises nationalisées. — M. Verret.

Groupe de la pensée française. — MM. Byé, Caujolle, Dumontier, May, Philip, Roche, Sauvy, Soula.

Groupe des travailleurs:

C. F. T. C. — MM. Bouladoux, Braun, Cade, Espéret, Levard, Liénart, Mayoud, Paillieux, Reynaud, Mlle Tribolati, MM. Vansieleghem, Vandenbussche, Willame.

C. G. T. — M. Bouchaud, Mme Brisset, MM. Brouard, Duret, Frischmann, Furst, Le Brun, Le Quéré, Leroy (André), Marion, Monjauvis, Racamond, Ruiz.

C. G. T.-F. O. — MM. Allègre, Beyaert, Bomal, Bothereau, Cucuel, Degris, Delamarre, Goudy, Lapeyre, Pagliano, Peeters, Richard.

Groupe de l'Union française. — MM. Monthé, N'Gom (C. G. T.), Sar (C. G. T.-F. O.), Tidjani (C. F. T. C.).

Ont voté contre (82).

Groupe des activités diverses. — MM. Colleville, Compeyrot, Montfajon, Ramarony.

Groupe de l'agriculture. — MM. d'Andlau, Bardet, Baron, Barré, Bidau, Biset, Bonjean, Bouchard, Chegut, Deleau (Jean), Denoyés, des Courtils, du Douet de Graville, Ferré, Forget, Gauthier, Génin, Guellati, Lepicard, Lucas, Mangeard, Martin, Maumont, Naudin, Robin (François), Tardy, Uchard, Van Graefschepe.

Groupe des associations familiales. — MM. Dary, Houist, Leroy (Louis), Mabit, Noddings, Pasquet, Mme Picard, M. Vinot.

Groupe des classes moyennes. — MM. Millot, Tisserand.

Groupe des coopératives. — MM. de Laulanie, Lamy, Schatz, Viaux-Cambuzat.

Groupe des entreprises nationalisées. — M. Héreil.

Groupe des entreprises privées:

Entreprises commerciales. — MM. Bamberger, Cauchois, Deleau (Gustave), Demmerlé, Goudaert, Lemaire-Audoire, Paquette, Stoll, Thoumyre.

Entreprises industrielles. — MM. Auberger, Cagniard, Charvet, Desse, Dumont, Garnier, Gingembre, Kruger, Lafond, Mayolle, Meunier, Pisson, Trocmé, Waendendries.

Groupe des sinistrés. — M. Barat.

Groupe des travailleurs:

C. G. C. — MM. Ducros, Le Ferme, Malterre, Puverel.

C. T. intell. — M. Wolff.

Groupe de l'Union française. — MM. Bernard, Bicheron (C. G. C.), Bouruet-Aubertot, Graève, Jourdain, Poitay.

Se sont abstenus (7).

Groupe de l'artisanat. — MM. André (Jean-Louis), Boulland, Canonville, Dallant, Lecœur, Ressicaud, Séné.

SCRUTIN N° 3

sur l'amendement présenté par le groupe des travailleurs C. G. T.-F. O. et proposant une rédaction nouvelle au cinquième alinéa de la page 1 du projet d'avis, commençant par les mots: « Par contre, l'emploi massif des moyens traditionnels... ».

Nombre de votants	137
Ont voté pour	39
Ont voté contre	83
Se sont abstenus	15

Le Conseil économique n'a pas adopté.

Ont voté pour (39).

Groupe de l'agriculture. — MM. Gourlot (C. G. T.-F. O.), Rius (C. G. T.).

Groupe des entreprises nationalisées. — M. Verret.

Groupe de la pensée française. — MM. Byé, Caujolle, Dumontier, May, Philip, Roche, Soula.

Groupe des travailleurs:

C. G. T. — M. Bouchaud, Mme Brisset, MM. Brouard, Duret, Frischmann, Furst, Le Brun, Le Quéré, Leroy (André), Marion, Monjauvis, Racamond, Ruiz

C. G. T.-F. O. — MM. Allègre, Beyaert, Bomal, Bothereau, Cucuel, Degris, Delamarre, Goudy, Lapeyre, Pagliano, Peeters, Richard.

C. T. indépend. — M. Dewez.

Groupe de l'Union française. — MM. Monthé, N'Gom (C. G. T.), Sar.

Ont voté contre (83).

Groupe des activités diverses. — MM. Colleville, Compeyrot, Montfajon.

Groupe de l'agriculture. — MM. d'Andlau, Bardet, Baron, Barré, Bidau, Biset, Bonjean, Bouchard, Chegut, Deleau (Jean), Denoyés, des Courtils, du Douet de Graville, Ferré, Gauthier, Génin, Guellati, Lequertier, Lucas, Mangeard, Martin, Maumont, Milhau, Naudin, Robin (François), Tardy, Uchard, Van Graefschepe.

Groupe de l'artisanat. — MM. Boulland, Canonville, Chopin, Dallant, Lecœur, Levieux, Ouvière, Ressicaud, Séné.

Groupe des classes moyennes. — MM. Millot, Tisserand.

Groupe des coopératives. — MM. Benoist, de Laulanie, Lamy, Schatz, Viaux-Cambuzat.

Groupe des entreprises privées:

Entreprises commerciales. — MM. Bamberger, Cauchois, Deleau (Gustave), Demmerlé, Goudaert, Lemaire-Audoire, Paquette, Stoll, Thoumyre.

Entreprises industrielles. — MM. Auberger, Cagniard, Charvet, Desse, Dumont, Garnier, Gingembre, Kruger, Lafond, Mayolle, Meunier, Pisson, Trocmé, Waendendries.

Groupe des sinistrés. — M. Barat.

Groupe des travailleurs C. G. C. — MM. Ducros, Le Ferme, Malterre, Puverel.

C. T. Intell. — M. Wolff.

Groupe de l'Union française. — MM. Bernard, Bicheron (C. G. C.), Bouruet-Aubertot, Jourdain, Potier de La Morandière.

Se sont abstenus (15).

Groupe de l'agriculture. — M. Haniquaut (C. F. T. C.).

Groupe des travailleurs:

C. F. T. C. — MM. Bouladoux, Braun, Cade, Espéret, Levard, Liénart, Mayoud, Paillieux, Reynaud, Mlle Tribolati, Vansieleghem, Vandenbussche, Willame.

Groupe de l'Union française. — M. Tidjani (C. F. T. C.).

SCRUTIN N° 4

sur les amendements présentés par les groupes des travailleurs C. G. T. et C. G. T.-F. O., tendant à modifier la rédaction du troisième alinéa de la page 1 du projet d'avis.

Nombre de votants	135
Ont voté pour	44
Ont voté contre	91

Le Conseil économique n'a pas adopté.

Ont voté pour (44).

Groupe de l'agriculture. — MM. Gourlot, Haniquaut (C. F. T. C.), Rius (C. G. T.).

Groupe des travailleurs:

C. F. T. C. — MM. Bouladoux, Braun, Cade, Espéret, Levard, Liénart, Mayoud, Paillieux, Reynaud; Mlle Tribolati; MM. Vansieleghem, Vandenbussche, Willame.

C. G. T. — M. Bouchaud; Mme Brisset; MM. Brouard, Duret, Frischmann, Furst, Le Brun, Le Quéré, Leroy (André), Marion, Monjauvis, Racamond, Ruiz.
C. G. T.-F. O. — MM. Allègre, Beyaert, Bomal, Bothereau, Cucuel, Degris, Delamarre, Goudy, Lapeyre, Pagliano, Peeters, Richard.

Groupe de l'Union française. — MM. N'Gom (C. G. T.), Sar (C.G.T.-F. O.), Tidjani (C. F. T. C.)

Ont voté contre (91).

Groupe des activités diverses. — MM. Colleville, Compeyrot, Montfajon.

Groupe de l'agriculture. — MM. d'Andlau, Bardet, Baron, Barré, Bidau, Biset, Bonjean, Bouchard, Chegut, Deleau (Jean), Denoyés, des Courtiis, du Douet de Graville, Ferré, Forget, Gauthier, Génin, Guellati, Lepicard, Lequertier, Lucas, Mangeard, Martin, Maumont, Milhau, Naudin, Robin, (François), Tardy, Uchard, Van Graefschepe.

Groupe de l'artisanat. — MM. Boulland, Canonville, Chopin, Dallant, Lecœur, Levieux, Ouvière, Ressicaud, Séné.
Groupe des classes moyennes. — MM. Millot, Tisserand.

Groupe des coopératives. — MM. Benoist, de Laulanie, Lamy, Schatz, Viaux-Cambuzat.

Groupe des entreprises privées:

Entreprises commerciales. — MM. Bamberger, Cauchois, Deleau (Gustave), Demmerlé, Goudaert, Lemaire-Audoire, Paquette, Stoll, Thoumyre.

Entreprises industrielles. — MM. Auberger, Cagniard, Charvet, Desse, Dumont, Garnier, Gingembre, Kruger, Lafond, Mayolle, Meunier, Pisson, Trocmé, Waendendries.

Groupe de la pensée française. — MM. Byé, Caujolle, Dumontier, May, Philip, Roche, Soula.

Groupe des sinistrés. — M. Barat.

Groupe des travailleurs:

C. G. C. — MM. Ducros, Le Ferme, Malterre, Puverel.
C. T. Indép. — M. Dewez.
C. T. intell. — M. Wolff.

Groupe de l'Union française. — MM. Bernard, Bicheron (C. G. C.), Bourriel-Auberiot, Jourdain, Potier de La Morandière.

SCRUTIN N° 5

sur l'amendement présenté par le groupe des travailleurs C. G. T.-F. O. proposant une nouvelle rédaction aux pages 2 et 3 du projet d'avis (paragraphes A et B).

Nombre de votants 134
Ont voté pour 52
Ont voté contre 82

Le Conseil économique n'a pas adopté.

Ont voté pour (52).

Groupe de l'agriculture. — MM. Gourlot (C. G. T.-F. O.), Haniquaut (C. F. T. C.), Rius (C. G. T.).

Groupe de la pensée française. — MM. Byé, Caujolle, Dumontier, May, Philip, Roche, Soula.

Groupe des travailleurs:

C. F. T. C. — MM. Bouladoux, Braun, Cade, Espéret, Levard, Liénart, Mayoud, Paillieux, Reynaud, Mlle Tribolati, MM. Vansieleghem, Vandenbussche, Willame.
C. G. T. — M. Bouchaud, Mme Brisset, MM. Brouard, Duret, Frischmann, Furst, Le Brun, Le Quéré, Leroy (André), Marion, Monjauvis, Racamond, Ruiz.
C. G. T.-F. O. — MM. Allègre, Beyaert, Bomal, Bothereau, Cucuel, Degris, Delamarre, Goudy, Lapeyre, Pagliano, Peeters, Richard.
C. T. Indép. — M. Dewez.

Groupe de l'Union française. — MM. N'Gom (C. G. T.), Sar (C. G. T.-F. O.), Tidjani (C. F. T. C.).

Ont voté contre (82).

Groupe des activités diverses. — MM. Colleville, Compeyrot, Montfajon.

Groupe de l'agriculture. — MM. D'Andlau, Bardet, Baron, Barré, Bidau, Biset, Bonjean, Bouchard, Chegut, Deleau (Jean), Denoyés, des Courtils, du Douet de Graville, Ferré, Forget, Gauthier, Génin, Guellati, Lepicard, Lequertier, Lucas, Mangeard, Martin, Maumont, Milhau, Naudin, Robin (François), Tardy, Uchard, Van Graefschèpe.

Groupe de l'artisanat. — MM. Boulland, Canonville, Dallant, Lecœur, Levieux, Ouvière, Ressicaud, Séné.

Groupe des classes moyennes. — MM. Millot, Tisserand.

Groupe des coopératives. — MM. Benoist, de Laulanie, Lamy, Schatz, Viaux-Cambuzat.

Groupe des entreprises privées:

Entreprises commerciales. — MM. Bamberger, Cauchois, Deleau (Gustave), Demmerlé, Goudaert, Lemaire-Audoire, Paquette, Stoll, Thoumyre

Entreprises industrielles. — MM. Auberger, Cagniard, Charvet, Desse, Dumont, Garnier, Gingembre, Kruger, Lafond, Mayolle, Meunier, Pisson, Trocmé, Waendendries.

Groupe des sinistrés. — M. Barat.

Groupe des travailleurs:

C. G. C. — MM. Ducros, Le Ferme, Malterre, Puverel
C. T. Intell. — M. Wolff.

Groupe de l'Union française. — MM. Bernard, Bicheron (C. G. C.), Bourriel-Auberiot, Jourdain, Potier de La Morandière.

SCRUTIN N° 6

sur l'amendement déposé par le groupe des travailleurs C. F. T. C. tendant à modifier l'alinéa a du paragraphe a (Action sur les structures) en proposant de remplacer les termes: « amélioration des circuits de distribution », par les termes: « allégement des circuits de distribution ».

Nombre de votants 129
Ont voté pour 38
Ont voté contre 46
Se sont abstenus 45

Le Conseil économique n'a pas adopté.

Ont voté pour (38).

Groupe de l'agriculture. — MM. Gourlot (C. G. T.-F. O.), Haniquaut (C. F. T. C.).

Groupe des associations familiales. — MM. Dary, Houist, Leroy (Louis), Mabit, Noddings, Pasquet, Mme Picard, M. Vinot.

Groupe des travailleurs:

C. F. T. C. — MM. Bouladoux, Braun, Cade, Espéret, Levard, Liénart, Mayoud, Paillieux, Reynaud, Mlle Tribolati, MM. Vansieleghem, Vandenbussche, Willame.
C. G. T.-F. O. — MM. Allègre, Beyaert, Bomal, Bothereau, Cucuel, Degris, Delamarre, Goudy, Lapeyre, Pagliano, Peeters, Richard.

Groupe de l'Union française. — MM. Monthé, Sar (C. G. T.-F. O.); Tidjani (C. F. T. C.).

Ont voté contre (46).

Groupe des activités diverses. — MM. Colleville, Compeyrot, Montfajon.

Groupe de l'artisanat. — MM. Boulland, Canonville, Chopin, Dallant, Levieux, Ouvière, Ressicaud, Séné.

Groupe des classes moyennes. — MM. Millot, Tisserand.

Groupe des entreprises privées:

Entreprises commerciales. — MM. Bamberger, Cauchois, Deleau (Gustave), Demmerlé, Goudaert, Lemaire-Audoire, Paquette, Stoll, Thoumyre.
Entreprises industrielles. — MM. Auberger, Cagniard, Charvet, Desse, Dumont, Garnier, Gingembre, Kruger, Lafond, Mayolle, Meunier, Pisson, Trocmé, Waendendries.

Groupe des travailleurs:

C. G. C. — MM. Ducros, Le Ferme, Malterre, Puverel.
C. T. Intell. — M. Wolff.

Groupe de l'Union française. — MM. Bernard, Bicheron (C. G. C.), Bourruet-Auberiot, Jourdain, Potier de La Morandière.

Se sont abstenus (45).

Groupe de l'agriculture. — MM. d'Andlau, Bardet, Baron, Barré, Bidau, Biset, Bonjean, Bouchard, Chegut, Deleau (Jean), Denoyés, des Courtils, du Douet de Graville, Ferré, Forget, Gauthier, Génin, Guellati, Jahan, Lamour, Lepicard, Lequertier, Lucas, Mangeard, Martin, Maumont, Milhau, Naudin, Robin, Tardy, Uchard, Van Graefschepe.

Groupe des coopératives. — MM. Benoist, de Laulanié, Lamy, Schatz, Viaux-Cambuzat.

Groupe de la pensée française. — MM. Byé, Caujolle, Dumontier, May, Philip, Roche, Soula.

Groupe des sinistrés. — M. Barat.

SCRUTIN N° 7

sur l'amendement déposé par le groupe des travailleurs C. F. T. C. tendant à proposer une rédaction nouvelle du début du paragraphe B du projet d'avis.

Nombre de votants 133
Ont voté pour 50
Ont voté contre 83

Le Conseil économique n'a pas adopté.

Ont voté pour (50).

Groupe de l'agriculture. — MM. Gourlot (C. G. T.-F. O.), Haniquaut (C. F. T. C.), Rius (C. G. T.).

Groupe de la pensée française. — MM. Caujolle, Dumontier, May, Philip, Roche, Soula.

Groupe des travailleurs:

C. F. T. C. — MM. Bouladoux, Braun, Cade, Espéret, Levard, Liénart, Mayoud, Paillieux, Reynaud, Mlle Triboiati, MM. Vensieleghem, Vandenbussche, Willame.

C. G. T. — MM. Bouchaud, Mme Brisset, MM. Brouard, Duret, Frischmann, Furst, Le Brun, Le Quéré, Leroy (André), Marion, Monjauvis, Racamond, Ruiz.

C. G. T.-F. O. — MM. Allègre, Beyaert, Bomal, Bothereau, Cucuel, Degris, Delamarre, Goudy, Lapeyre, Pagliano, Richard.

Groupe de l'Union française. — MM. Monthé, N'Gom (C. G. T.), Sar (C. G. T.-F. O.), Tidjani (C. F. T. C.).

Ont voté contre (83).

Groupe des activités diverses. — MM. Colleville, Compeyrot, Montfajon.

Groupe de l'agriculture. — MM d'Andlau, Bardet, Baron, Barré, Bidau, Biset, Bonjean, Bouchard, Chégut, Deleau (Jean), Denoyés, des Courtils, du Douet de Graville, Ferré, Forget, Gauthier, Génin, Guellati, Lepicard, Lequertier, Lucas, Mangeard, Martin, Maumont, Milhau, Naudin, Robin, Tardy, Uchard, Van Graefschepe.

Groupe de l'artisanat. — MM. Boulland, Canonville, Chopin, Dallant, Lecœur, Levieux, Ouvière, Ressicaud, Séné.

Groupe des classes moyennes. — MM. Millot, Tisserand.

Groupe des coopératives. — MM. Benoist, de Laulanie, Lamy, Schatz, Viaux-Cambuzat.

Groupe des entreprises privées:

Entreprises commerciales. — MM. Bamberger, Cauchois, Deleau (Gustave), Demmerlé, Goudaert, Lemaire-Audoire, Paquette, Stoll, Thoumyre.

Entreprises industrielles. — MM. Auberger, Cagniard, Charvet, Desse, Dumont, Garnier, Gingembre, Kruger, Lafond, Mayolle, Meunier, Pisson, Trocmé, Waendendries.

Groupe des sinistrés. — M. Barat.

Groupe des travailleurs:

C. G. C. — MM. Ducros, Le Ferme, Malterre, Puverel.

C. T. Intell. — M. Wolff.

Groupe de l'Union française. — MM. Bernard, Bicheron (C. G. C.), Bouruet-Aubertot, Jourdain, Potier de La Morandière.

SCRUTIN N° 8

sur les amendements présentés par les groupes des travailleurs C. G. T. et C. F. T. C. tendant à substituer une rédaction nouvelle aux 3e et 4e alinéas du paragraphe B du projet d'avis.

Nombre de votants	136
Ont voté pour	52
Ont voté contre	84

Le Conseil économique n'a pas adopté.

Ont voté pour (52).

Groupe de l'agriculture. — MM. Gourlot (C. G. T.-F. O.), Haniquaut (C. F. T. C.), Rius (C. G. T.).

Groupe de la pensée française. — M. Byé, Caujolle, Dumontier, May, Philip, Roche, Soula.

Groupe des travailleurs:

C. F. T. C. — MM. Bouladoux, Braun, Cade, Espéret, Levard, Liénart, Mayoud, Paillieux, Reynaud, Mlle Triboiati, MM. Vansieleghem, Vandenbussche, Willamé.

C. G. T. — M. Bouchaud, Mme Brisset, MM. Brouard, Duret, Frischmann, Furst, Le Brun, Le Quéré, Leroy (André), Marion, Monjauvis, Racamond, Ruiz.

C. G. T.-F. O. — MM. Allègre, Beyaert, Bomal, Bothereau, Cucuel, Degris, Delamarre, Goudy, Lapeyre, Pagliano, Peeters, Richard.

Groupe de l'Union française — MM. Monthé, N'Gom (C. G. T.), Sar (C. G. T.-F. O.), Tidjani (C. F. T. C.).

Ont voté contre (84).

Groupe des activités diverses. — MM. Colleville, Compeyrot, Montfajon.

Groupe de l'agriculture. — MM. d'Andlau, Bardet, Baron, Barré, Bidau, Biset, Bonjean, Bouchard, Chégut, Deleau (Jean), Denoyés, des Courtils, du Douet de Graville, Ferré, Forget, Gauthier, Génin, Guellati, Lepicard, Lequertier, Lucas, Mangeard, Martin, Maumont, Milhau, Naudin, Robin (François), Tardy, Uchard, Van Graefschepe.

Groupe de l'artisanat. — MM. Boulland, Canonville, Chopin, Dallant, Lecœur, Levieux, Ouvière, Ressicaud, Séné.

Groupe des classes moyennes. — MM. Millot, Tisserand.

Groupe des coopératives. — MM. Benoist, de Laulanie, Lamy, Schatz, Viaux-Cambuzat.

Groupe des entreprises privées:

Entreprises commerciales. — MM. Bamberger, Cauchois, Deleau (Gustave), Demmerlé, Goudaert, Lemaire-Audoire, Paquette, Stoll, Thoumyre.

Entreprises industrielles. — MM. Auberger, Cagniard, Charvet, Desse, Dumont, Garnier, Gingembre, Kruger, Lafond, Mayolle, Meunier, Pisson, Trocmé, Waendendries.

Groupe des sinistrés. — M. Barat.

Groupe des travailleurs:

C. G. C. — MM. Ducros, Le Ferme, Malterre, Puverel.

C. T. Intell. — M. Wolff.

Groupe de l'Union française. — MM. Bernard, Bicheron (C. G. C.), Bouruet-Aubertot, Jourdain, Poilay, Potier de La Morandière.

Rectifications de vote.

Groupe des associations familiales. — MM. Dary, Mabit et Mme Picard, portés comme « n'ayant pas pris part au vote », déclarent avoir voulu voter « pour l'adoption des amendements ».

SCRUTIN N° 9

sur l'ensemble du projet d'avis.

Nombre de votants	145
Ont voté pour	92
Ont voté contre	48
Se sont abstenus	5

Le Conseil économique a adopté.

Ont voté pour (92).

Groupe des activités diverses. — MM. Colleville, Compeyrot, Montfajon.

Groupe de l'agriculture. — MM. d'Andlau, Bardet, Baron, Barré, Bidau, Biset, Bonjean, Bouchard, Chegut, Deleau (Jean), Denoyés, des Courtils, du Douet de Graville, Ferré, Forget, Gauthier, Genin, Guellati, Lepicard, Lequertier, Lucas, Mangeard Martin, Maumont, Milhau, Naudin, Robin (François), Tardy, Uchard, Van Graefschepe.

Groupe de l'artisanat. — MM. Boulland, Canonville, Chopin, Dallant, Lecœur, Levieux, Ouvière, Ressicaud, Séné.

Groupe des associations familiales. — MM. Dary, Houist, Leroy (Louis), Mabit, Noddings, Pasquet, Mme Picard, M. Vinot.

Groupe des classes moyennes. — M. Millot, Tisserand.

Groupe des coopératives. — MM. Benoist, de Laulanie, Lamy, Schatz, Viaux-Cambuzat.

Groupe des entreprises privées:

Entreprises commerciales. — MM. Bamberger, Cauchois, Deleau (Gustave), Demmerlé, Goudaert, Lemaire-Audoire, Paquette, Stoll, Thoumyre.

Entreprises industrielles. — MM. Auberger, Cagniard, Charvet, Desse, Dumont, Garnier, Gingembre, Kruger, Lafond, Mayolle, Meunier, Pisson, Trocmé, Waendendries.

Groupe des sinistrés. — M. Barat.

Groupe des travailleurs:

C. G. C. — MM. Ducros, Le Ferme, Malterre, Puverel.

C. T. Intell. — M. Wolff.

Groupe de l'Union française. — MM. Bernard, Bicheron (C. G. C.), Bouruet-Aubertot, Jourdain, Poilay, Potier de La Morandière.

Ont voté contre (48).

Groupe de l'agriculture. — MM. Gourlot (C.G.T.-F.O.), Haniquaut (C.F.T.C.), Rius (C.G.T.).

Groupe de la pensée française — M. Byé, Dumontier, Philip.

Groupe des travailleurs:

C. F. T. C. — MM. Bouladoux, Braun, Cade, Espéret, Levard, Liénart, Mayoud, Paillieux, Reynaud, Mlle Triboiati, MM. Vansieleghem, Vandenbussche, Willame.

C. G. T. — MM. Bouchaud, Mme Brisset, MM. Brouard, Duret, Frischmann, Furst, Le Brun, Le Quéré, Leroy (André), Marion, Monjauvis, Racamond, Ruiz.

C. G. T.-F. O. — MM. Allègre, Beyaert, Bomal, Bothereau, Cucuel, Degris, Delamarre, Goudy, Lapeyre, Pagliano, Peeters, Richard.

Groupe de l'Union française. — MM. Monthe, N'Gom (C. G. T.), Sar (C. G. T.-F. O.), Tidjani (C. F. T. C.).

Se sont abstenus (5).

Groupe des coopératives. — M. Gausset.

Groupe de la pensée française. — MM. Caujolle, May, Roche, Soula.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels. 31, quai Voltaire.